

TRAVAUX EN RIVES, LITTORAL OU PLAINES INONDABLES

Avant d'aménager, il faut s'informer!

La Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, adoptée par le gouvernement provincial, vise la protection et la restauration des plans d'eau. Tous les lacs, tous les cours d'eau, petits et grands, à débit régulier ou intermittent, artificiels ou naturels, ainsi que les fossés drainant plus de deux terrains sont concernés.

Cette politique interdit sur les rives et dans le littoral des lacs et des cours d'eau, la réalisation de constructions, d'ouvrages ou de travaux, sauf certaines exceptions.

Avant d'effectuer des travaux susceptibles de détruire ou de modifier la couverture végétale des rives, de porter le sol à nu ou d'en affecter la stabilité ou encore d'empiéter sur le littoral, vous devez obtenir une autorisation. Il est important de vérifier la réglementation qui s'applique à vos travaux.

Les exigences imposées aux propriétaires riverains ne les visent pas en tant que propriétaire. Elles constituent plutôt des restrictions dictées par l'intérêt public, qui se rattachent à l'usage qu'ils peuvent faire de leur propriété. Le fait que les riverains détiennent des titres de propriété n'introduit aucune restriction à l'application des exigences imposées.

En bref, sur les rives et dans le littoral

C'est permis :

- d'aménager un accès au cours d'eau, à condition de tenir compte des consignes suivantes :
 - lorsque la rive présente une pente faible, une ouverture d'une largeur maximale de 5 mètres;
 - lorsque la rive présente une pente forte, un escalier construit de biais par rapport à la ligne de rivage ainsi qu'une fenêtre d'une largeur maximale de 5 mètres dans l'écran de végétation;
- de construire un quai flottant sur pieux ou sur pilotis d'une superficie maximale de 20m²;
- de construire un ouvrage de stabilisation.

Ce n'est pas permis :

- de canaliser, de creuser ou de remblayer;
- de construire des barrages ou des digues;
- d'ériger toute construction ou d'édifier tout ouvrage;
- d'effectuer des travaux de remblai ou de déblai;
- de déboiser;
- d'ajouter du sable;
- d'aménager une voie carrossable ou une rampe d'accès pour bateaux.

Certificat d'autorisation obligatoire

Tous les travaux et ouvrages réalisés dans le littoral, la rive et la plaine inondable nécessitent des autorisations préalables en fonction des fins auxquelles ils sont prévus :

- les travaux réalisés à des fins privées sont régis par les règlements d'arrondissement. Il est donc nécessaire de demander et d'obtenir un permis municipal avant de procéder à ces travaux;
- les travaux réalisés à des fins d'accès public, municipales, industrielles, commerciales ou publiques sont régis par la réglementation provinciale. Il est donc nécessaire de demander et d'obtenir un certificat d'autorisation du Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques avant de procéder à ces types de travaux.

Pour des travaux réalisés à des fins privées, la demande doit être effectuée au moyen d'un formulaire fourni par l'arrondissement, en s'adressant à la Division d'urbanisme, permis et inspections.

Les travaux devront répondre à plusieurs critères définis par la réglementation de l'arrondissement. De plus, dans la plupart des cas, le dépôt d'une demande devra être accompagné de documents produits par des professionnels en la matière.

À titre d'exemple, une demande visant à construire ou modifier un ouvrage de stabilisation des rives devra être accompagnée des documents suivants :

- 1° un rapport d'un ingénieur spécialisé en mécanique des sols, accompagné de photographies, indiquant les causes de l'érosion du terrain, justifiant les travaux projetés et expliquant le choix de l'ouvrage;
- 2° un plan d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre comprenant :
 - l'identification cadastrale, les dimensions et la superficie du terrain;
 - la localisation de l'ouvrage de stabilisation de rive;
 - la ligne des hautes eaux et les limites de la rive et des zones de faible et de grand courant de la plaine inondable, le cas échéant;
- 3° des plans et devis par un spécialiste en la matière indiquant la méthode* de stabilisation prévue, les matériaux utilisés et leur méthode d'assemblage et la végétation à planter et leurs techniques de plantation, ainsi que les parties qui devront être remblayées ou excavées;
- 4° l'identification des équipements qui seront utilisés, des accès prévus pour la circulation de ces équipements, ainsi que le site de disposition des matériaux excédentaires.

**Le choix de la méthode de stabilisation doit se faire en considérant d'abord l'ouvrage le moins artificiel permettant de rétablir le caractère naturel de la rive. De plus, les aménagements et les ouvrages doivent être conçus et réalisés de façon à ne pas nuire à l'écoulement naturel des eaux, ni créer une source de pollution.*

Amendes

Quiconque effectue des travaux sans l'obtention au préalable d'un certificat d'autorisation commet une infraction et est passible de :

- dans le cas d'une personne physique, d'une amende variant de 200 \$ à 2 000 \$;
- dans le cas d'une personne morale, d'une amende variant de 400 \$ à 4 000 \$.

Cadre légal

Réglementation d'arrondissement

- Règlement de zonage (CA28 0023)
- Règlement sur les permis et certificats (CA28 0011)
- Règlement sur les tarifs (CA28 0045)

Loi provinciale

- Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables
Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2, a. 2.1)

Tarification (sujet à révision annuelle)

Des frais d'étude, ni remboursables ni transférables, sont payables au moment du dépôt de votre demande :

- Pour connaître les coûts, consultez l'info-fiche sur les tarifs.

Pour plus de renseignements

D'autres lois ou règlements peuvent encadrer l'aménagement des bandes riveraines des lacs et des cours d'eau et exiger d'autres autorisations, notamment le secteur Faune du MDDELCC pour les travaux réalisés dans l'habitat du poisson, correspondant généralement au littoral d'un lac ou d'un cours d'eau.

Pour en savoir d'avantage, vous pouvez consulter les sites du gouvernement du Québec suivants :

- Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
[La protection des rives, du littoral et des plaines inondables](#)
- Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)
[Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables](#)

Pour plus de renseignements, communiquez avec l'arrondissement ou visitez le site de l'arrondissement
[http : //ville.montreal.qc.ca/ibsg](http://ville.montreal.qc.ca/ibsg)

Suivre les indications suivantes : onglet « Services aux citoyens », section : « Permis et réglementations », sous-section : « Permis et autorisations ».

MISE EN GARDE

Le présent document est un instrument d'information. Son contenu ne constitue aucunement une liste exhaustive des règles prévues aux règlements d'urbanisme. Il demeure la responsabilité du requérant de se référer aux règlements d'urbanisme ainsi qu'à toutes autres normes applicables, le cas échéant.

INFO-FICHE - Travaux en rives, littoral V.2018-01.docx

Division urbanisme, permis et inspections

406, montée de l'Église
L'Île-Bizard, H9C 1G9

Renseignements généraux : Tél. : 311, Ext.Mtl. : 514 872-0311

Heures d'accueil :

Sur place du lundi au jeudi de 8 h à 11 h 30 et 13 h 00 à 16 h 30
et le vendredi de 8 h à 11 h 30

Pour obtenir un permis, il est préférable de **prendre un rendez-vous**
en nous contactant au 514-620-6607
ou par courriel : ibsg.permisurbanisme@ville.montreal.qc.ca

Accueil téléphonique du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12 h
(un message peut être laissé dans la boîte vocale 24 h sur 24)

<h2>FORMULAIRE D'OUVERTURE DE DOSSIER PERMIS ET CERTIFICAT D'AUTORISATION</h2>	Espace réservé à l'administration		
	No. de demande :		
	Date de réception :		
	Zone soumise à un PIIA	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
		Dérogation mineure	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

TYPE DE DEMANDE		TYPE DE BÂTIMENT
<input type="checkbox"/> Construction, rénovation, agrandissement ou transformation d'un bâtiment principal <input type="checkbox"/> Installation / construction d'un bâtiment accessoire (garage détaché, remise, pavillon, serre domestique) <input type="checkbox"/> Installation septique <input type="checkbox"/> Captage des eaux <input type="checkbox"/> Déplacement ou démolition d'une construction <input type="checkbox"/> Terrasse	<input type="checkbox"/> Enseigne <input type="checkbox"/> Remblais / Déblais <input type="checkbox"/> Aménagement de terrain <input type="checkbox"/> Piscine creusée ou hors terre <input type="checkbox"/> Ouvrage de stabilisation de rive Autre ouvrages en Rive / Littoral _____ Autre : _____	<input type="radio"/> Résidentiel <input type="radio"/> Commercial <input type="radio"/> Public <input type="radio"/> Agriculture <input type="radio"/> Conservation

DÉTAILS RELATIFS AUX TRAVAUX						
Adresse des travaux	ET / OU	Numéro(s) de lot				
Description sommaire des travaux projetés						
<table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th style="width: 35%;">Valeur estimée des travaux avec les taxes</th> <th style="width: 65%;">Si connu, impact des travaux projetés sur les infrastructures municipales</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>(incluant tous les frais tels : plans, devis, fourniture, installation, aménagement du terrain ...) Excluant le coût du terrain _____ \$</td> <td> <input type="checkbox"/> Abattage d'arbres (à identifier avec un ruban) cour avant cour latérale cour arrière <input type="checkbox"/> Branchements aqueduc et égouts <input type="checkbox"/> Démolition et/ou reconstruction de trottoir ou de bordure <input type="checkbox"/> Déplacement de lampadaire, borne-fontaine, parcomètre, signaux lumineux, etc Autres – Précisez : _____ </td> </tr> </tbody> </table>			Valeur estimée des travaux avec les taxes	Si connu, impact des travaux projetés sur les infrastructures municipales	(incluant tous les frais tels : plans, devis, fourniture, installation, aménagement du terrain ...) Excluant le coût du terrain _____ \$	<input type="checkbox"/> Abattage d'arbres (à identifier avec un ruban) cour avant cour latérale cour arrière <input type="checkbox"/> Branchements aqueduc et égouts <input type="checkbox"/> Démolition et/ou reconstruction de trottoir ou de bordure <input type="checkbox"/> Déplacement de lampadaire, borne-fontaine, parcomètre, signaux lumineux, etc Autres – Précisez : _____
Valeur estimée des travaux avec les taxes	Si connu, impact des travaux projetés sur les infrastructures municipales					
(incluant tous les frais tels : plans, devis, fourniture, installation, aménagement du terrain ...) Excluant le coût du terrain _____ \$	<input type="checkbox"/> Abattage d'arbres (à identifier avec un ruban) cour avant cour latérale cour arrière <input type="checkbox"/> Branchements aqueduc et égouts <input type="checkbox"/> Démolition et/ou reconstruction de trottoir ou de bordure <input type="checkbox"/> Déplacement de lampadaire, borne-fontaine, parcomètre, signaux lumineux, etc Autres – Précisez : _____					
<table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%;">Date prévue du début des travaux</th> <th style="width: 50%;">Date prévue de fin des travaux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>année mois jour</td> <td>année mois jour</td> </tr> </tbody> </table>			Date prévue du début des travaux	Date prévue de fin des travaux	année mois jour	année mois jour
Date prévue du début des travaux	Date prévue de fin des travaux					
année mois jour	année mois jour					

IDENTIFICATION DU REQUÉRANT			IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE <input type="checkbox"/> même que requérant		
Nom			Nom		
Adresse			Adresse		
Ville			Ville		
Province	Code postal		Province	Code postal	
Téléphone	Cellulaire		Téléphone	Cellulaire	
Courriel			Courriel		

PROCURATION (si le requérant est différent du propriétaire)	
Je _____ soussigné(e), propriétaire de l'immeubles (s) visé(s) par la présente demande,	
autorise _____ à la présenter en mon nom.	
_____ Propriétaire (signature manuscrite obligatoire)	_____ Date (année-mois-jour)

IDENTIFICATION SUR LES EXÉCUTANTS DES TRAVAUX					
Entrepreneur <input type="checkbox"/> même que requérant			Autre professionnel Spécifier : _____		
Nom			Nom		
Adresse			Adresse		
Province	Code postal		Province	Code postal	
Téléphone	Cellulaire		Téléphone	Cellulaire	
Courriel			Courriel		

DOCUMENTS À FOURNIR MINIMALEMENT* POUR L'OUVERTURE DU DOSSIER
<input type="checkbox"/> Certificat de localisation et/ou projet de plan d'implantation, en version papier et numérique, préparé par un arpenteur-géomètre <input type="checkbox"/> Plans projet relatifs à la construction ou aux travaux (élévations et aménagement) (Dessinés à l'échelle incluant tout renseignement nécessaire l'évaluation préliminaire du projet)
<i>* Il est possible, voir probable, que d'autres documents ou renseignements supplémentaires vous soient exigés suite à l'analyse initiale du dossier.</i>

DÉCLARATION	
Je _____ soussigné(e), déclare que les renseignements fournis sont, à ma connaissance, exacts et autorise l'arrondissement à faire toutes les vérifications nécessaires relatives à ma demande.	
_____ Requérant (signature manuscrite obligatoire)	_____ Date (année-mois-jour)

Remplissez ce formulaire et déposez le ou faite le parvenir par courriel au bureau de la Division de l'urbanisme permis et inspection accompagné des documents requis pour le **traitement initial** de votre demande.

*** LA NATURE DES RENSEIGNEMENTS ET AUTRES DOCUMENTS QUI PEUVENT VOUS ÊTRE EXIGÉS LORS DE L'ÉTUDE FORMELLE DE VOTRE PROJET, SERA DÉTERMINÉE, NOTAMMENT, EN FONCTION DE LA NATURE DES TRAVAUX PROJETÉS, DE LEUR ENVERGURE ET DE LA LOCALISATION DE CEUX-CI.**

Documents à prévoir pour l'étude formelle de votre demande (Extraits règlement sur les permis et certificats CA28 0011)

- 2 exemplaires, de tout plan, élévation et coupe dessinés à l'échelle et de tout renseignement nécessaire pour permettre de vérifier si le projet est conforme aux règlements d'urbanisme applicables
- être accompagnée, en 2 exemplaires, d'un certificat de localisation (à jour)
- 2 exemplaires, d'un plan des aménagements extérieurs comprenant :
 - la localisation et les dimensions des cases de stationnement, des allées d'accès, des aires de chargement et de déchargement, du système de drainage des eaux pluviales et du système d'éclairage
 - l'aménagement paysager projeté des espaces libres
 - la localisation de tout obstacle, borne-fontaine, ligne de transmission électrique, téléphonique, de câblodistribution ou de conduites de gaz
- Un plan de localisation des composants du dispositif d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées et de l'ouvrage de captage des eaux souterraines, le cas échéant
- Un relevé de tous les arbres de 10 cm de diamètre et plus, mesurés à 1,4 m du sol, situés dans un périmètre de 3 m des travaux visés et identifiant ceux à abattre, le cas échéant
- La « fiche bâtiment / déclaration de conformité », dûment complétée et signée (dont la forme et le contenu sont déterminés par ordonnance du comité exécutif conformément à l'article 35 du présent règlement)
- Le paiement du montant fixé au règlement annuel sur les tarifs

Documents additionnels à prévoir en fonction du projet

Travaux effectués dans un parc de maisons mobiles

- 1° une autorisation écrite du propriétaire du parc de maisons mobiles ou de son représentant permettant le projet visé et attestant que celui-ci est situé dans les limites de l'emplacement locatif désigné au bail;
- 2° un plan montrant les limites du terrain ou de l'emplacement locatif.

Construction, l'installation ou modification d'une piscine

- 1° la localisation de tous les équipements accessoires à la piscine existants et projetés par rapport aux lignes du terrain, à la piscine et au bâtiment principal;
- 2° la localisation et la hauteur de toutes les sections de clôture existantes et projetées;
- 3° la localisation et la hauteur de tous les fils électriques situés sur le terrain ou en bordure de celui-ci.

Construction ou modification d'un mur de soutènement

- 1° une lettre justifiant les travaux projetés, le type de mur de soutènement proposé et la méthode de construction;
- 2° des photographies démontrant clairement les problèmes d'instabilité du sol ou d'espace restreint.

Travaux effectués en zone inondable

- 1° un plan à l'échelle préparé par un arpenteur-géomètre et décrivant les limites de la ligne des hautes eaux, les cotes d'élévation du terrain, incluant au pourtour de l'implantation projetée, des zones inondables 0-20 ans et 20-100 ans et les limites des milieux humides;
- 2° Plan d'un ingénieur démontrant la fondation et ses caractéristiques hydrofuges.

Construction ou modification d'un ouvrage de stabilisation de rive

- 1° un rapport d'un ingénieur spécialisé en mécanique des sols, accompagné de photographies, indiquant les causes de l'érosion du terrain, justifiant les travaux projetés et expliquant le choix de l'ouvrage;
- 2° un plan d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre comprenant :
 - a) l'identification cadastrale, les dimensions et la superficie du terrain;
 - b) la localisation de l'ouvrage de stabilisation de rive;
 - c) la ligne des hautes eaux et les limites de la rive et des zones de faible et de grand courant de la plaine inondable, le cas échéant;
- 3° des plans et devis par un spécialiste en la matière indiquant la méthode de stabilisation prévue, les matériaux utilisés et leur méthode d'assemblage et la végétation à planter et leurs techniques de plantation, ainsi que les parties qui devront être remblayées ou excavées;
- 4° l'identification des équipements qui seront utilisés, des accès prévus pour la circulation de ces équipements, ainsi que le site de disposition des matériaux excédentaires.

Construction, installation ou modification d'une enseigne

- 1° un plan général d'affichage pour l'ensemble de l'immeuble, le cas échéant;
- 2° un plan de localisation de l'enseigne par rapport aux lignes du terrain ou de localisation de l'enseigne sur le bâtiment;
- 3° les détails d'ancrage de l'enseigne au sol ou au bâtiment;
- 4° des échantillons des matériaux et des couleurs de l'enseigne;
- 5° le texte ou sigle devant apparaître sur l'enseigne;
- 6° les détails d'éclairage de l'enseigne, le cas échéant.

Construction ou modification d'un dispositif d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées

- 1° le nombre de chambres à coucher de la résidence isolée ou, dans le cas d'un autre bâtiment, le débit total quotidien ;
- 2° une étude de caractérisation du site et du terrain naturel réalisée par une personne qui est membre d'un ordre professionnel compétent en la matière (*voir règl. CA28 0011 pour la description détaillée du document*)
- 3° des plans à l'échelle montrant les détails de l'installation (*voir règl. CA28 0011 pour la description détaillée du document*)
- 4° dans le cas où le rejet s'effectue dans un cours d'eau, le débit du cours d'eau et le taux de dilution de l'effluent dans le cours d'eau en période d'étiage, le réseau hydrographique auquel appartient le cours d'eau ainsi que l'emplacement du point de rejet et du point d'échantillonnage de l'effluent;
- 5° dans le cas où le rejet s'effectue dans un fossé, le réseau hydrographique auquel appartient le fossé ainsi que l'emplacement du point de rejet et du point d'échantillonnage de l'effluent.

Construction ou modification d'un ouvrage de captage des eaux souterraines

- 1° un plan à l'échelle localisant l'ouvrage de captage projeté et montrant sa distance par rapport à tout système étanche et non étanche de traitement des eaux usées et par rapport aux parcelles en culture, le cas échéant;
- 2° la capacité journalière de pompage recherchée;
- 3° le nombre de personnes alimentées par l'ouvrage de captage;
- 4° les éléments descriptifs de l'ouvrage de captage.

Travaux de déblai ou de remblai

- 1° un plan à l'échelle montrant la topographie avant les travaux, la topographie proposée et le niveau fini des rues adjacentes au terrain;
- 2° la méthode de protection des arbres à préserver;
- 3° la description des matériaux utilisés pour le remblai;
- 4° dans le cas où le projet affecte plus d'un terrain, un plan directeur de déblai et remblai indiquant :
 - a) le niveau fini ou proposé des terrains limitrophes au territoire traité;
 - b) le drainage des eaux de surface du terrain et son rattachement au réseau de drainage existant ou projeté.

Pour plus de renseignements, communiquez avec l'arrondissement ou visitez le site de l'arrondissement <http://ville.montreal.qc.ca/ibsg>

Suivre les indications suivantes : onglet Services aux citoyens, section > Permis et réglementations, sous-section > Règlements.

ou par courriel: ibsg.permisurbanisme@ville.montreal.qc.ca